

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
5 JUIN 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Attribution d'accords-
cadres pour l'impression
de différents supports
pour la communication
et l'information de la
Ville**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 6 juin 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 20 juin 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 24 juin 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille huit, le 5 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 29 mai deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Madame de JOYBERT à Madame USQUIN
Monsieur HAÏAT à Madame de CIDRAC
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI
Madame FRYDMAN à Monsieur LEVÊQUE

Secrétaire de Séance :

Madame NICOT

N° DE DOSSIER : 08 E 12

OBJET : ATTRIBUTION D'ACCORDS-CADRES POUR L'IMPRESSION DE DIFFÉRENTS SUPPORTS POUR LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION DE LA VILLE

RAPPORTEUR : Madame MAUVAGE

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

L'article 1 de la dernière version du Code des Marchés Publics définit l'accord-cadre comme un contrat conclu entre une collectivité locale et des opérateurs économiques publics ou privés, ayant pour objet d'établir les termes régissant les marchés à passer au cours d'une période donnée, notamment en ce qui concerne les prix et, le cas échéant, les quantités envisagées. Il s'agit, dans un premier temps, de présélectionner des prestataires. Dans un second temps, la remise en concurrence périodique permet d'attribuer les marchés qui découlent des besoins exprimés par la collectivité.

Cet outil présente le double avantage de la souplesse et de la rapidité. Il n'est plus nécessaire de déterminer avec précision, dès la conclusion de l'accord-cadre, l'ensemble des caractéristiques des prestations ou des produits. Par la suite, lors de l'expression précise des besoins, les marchés qui en découlent, permettent de confronter très rapidement les offres.

Cet outil procédural a été utilisé en 2008 pour l'acquisition d'équipements informatiques, de logiciels et de prestations associées.

La consultation dont fait l'objet la présente délibération est relative à l'impression de différents supports pour la communication et l'information de la Ville.

Sur la base des caractéristiques techniques propres à chaque travail d'impression, comme la pagination, le nombre de couleurs, le nombre de tours nécessaires en machines, le recto verso, le format ouvert à plat, les options de finition, les services ont déterminé le format de la machine idéale à utiliser, c'est-à-dire la plus compétitive économiquement et la plus performante pour chaque impression.

La consultation est décomposée en plusieurs lots, faisant chacun l'objet d'un accord-cadre qui ont été attribués par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa réunion du 20 mai 2008 aux opérateurs économiques suivants :

- **Lot n° 1** : Impression de supports par l'utilisation de machines numériques type 36 x 52 (formats 32 x 46 à 36 x 52 cm).

Titulaires : Société Le Révérend, imprimeries Business Kommunikation et Wauquier

- **Lot n° 2** : Impression de supports par l'utilisation de machines offset à feuilles type 36 x 52 (formats 32 x 46 à 36 x 52 cm) et type 52 x 72 (formats 45 x 64 à 54 x 74 cm).

Titulaires : imprimeries De Chabrol, Business Kommunikation et Wauquier

- **Lot n° 3** : Impression de supports par l'utilisation de machines offset à feuilles type 72 x 102 (formats 64 x 90 à 74 x 104 cm).

Titulaires : imprimeries De Chabrol, Business Kommunikation et Wauquier

- **Lot n° 4** : Impression de supports par l'utilisation de machines offset à feuilles type 100 x 140 (formats 92 x 130 à 120x 160 cm).

Titulaires : imprimeries Business Kommunikation et Wauquier

- **Lot n° 5** : Impression de supports par l'utilisation de traceurs de format > 36 x 52 et de photocopieurs ou duplicateurs numériques de format < 29,7 x 42.

Titulaires : Société Chaumeil

Chaque accord-cadre sera conclu sans montant minimum ni maximum, pour une période initiale de 1 an et reconductible par période successive de 1 an pour une durée maximale de 4 ans.

Les marchés passés sur leur fondement seront attribués sur la base de l'unique critère prix.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

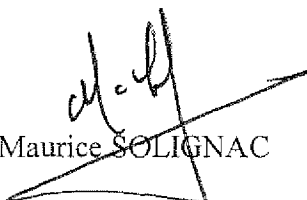
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les accords-cadres et tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines


Maurice SOLIGNAC